

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

UN CONSEIL
PHYTOPHARMEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !

AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IFO1762

Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

Registre national des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) ([cliquez](#))



METEO

Il a gelé à Conflans sur lanterne dans la nuit du 15 au 16 octobre. Il a plu de 3 à 10 mm samedi. Des forts cumuls de pluie sont annoncés pour cette semaine.

Site info-sécheresse ([cliquez](#))

[Sencrop à l'essai](#)



[Pluie et températures](#)



[Prévisions saisonnières](#)





COLZA

Stades et état des cultures

Les colzas ont faim et soif ! Le retour de la pluie pourra peut-être remettre à disposition les éléments nutritifs.

Colza associé luzerne lentilles niger gesse fenugrec.
Une légère régulation du couvert permettra au colza de revoir le jour



Colza semé mi-août, fumier - 18-46, il est toujours vert



Colza précédent luzerne



Attention, réglementairement tout apport d'azote minéral est interdit après le 31/08.

DESHERBAGE

Conseil

Désherbage du colza en postlevée.

Les pluies annoncées cette semaine feront lever des adventices et notamment les graminées.

Gros bleuets dans le colza, ils pourront être détruits

cet automne avec :

MOZZAR 0,35 l/ha

ou IELO 1,5 l/ha

L'antigraminée à base de cléthodime a laissé quelques raygrass semble-t'il résistants



L'antigraminée à base de cléthodime a été très efficace sur ce tapis de raygrass, il ne reste quasiment rien

Des raygrass sont en cours de levée



MOZZAR utilisable à partir du stade 4 feuilles à 0.5 l/ha max.

Il est possible de mélanger **MOZZAR** (+ ou - **NERIS**) + Antigraminées foliaire + huile ou **LADIVA** + Antigraminées foliaire + huile

- **CALLISTO** sur sanves : double application 0.1 à 0.15 l/ha sur gros colzas > 7 feuilles. Les premières applications pourront être réalisées dès que possible
- **IELO** et **KERB** seront à positionner avant une pluie et par temps frais à froid
- **clopyralid** n'est réglementairement utilisable qu'**au printemps** (efficace sur matricaire, laiteron, chardon et légumineuses).
- Voir les spectres des herbicides de postlevée : <https://www.terresinovia.fr/-/les-solutions-de-postlevee-sur-colza>
- Voir les solutions sur adventices difficiles : <https://www.terresinovia.fr/-/gestion-des-adventices-difficiles-en-colza-ammi-majus-gaillet-gratteron-chardon-marie-bleuet-erodium>

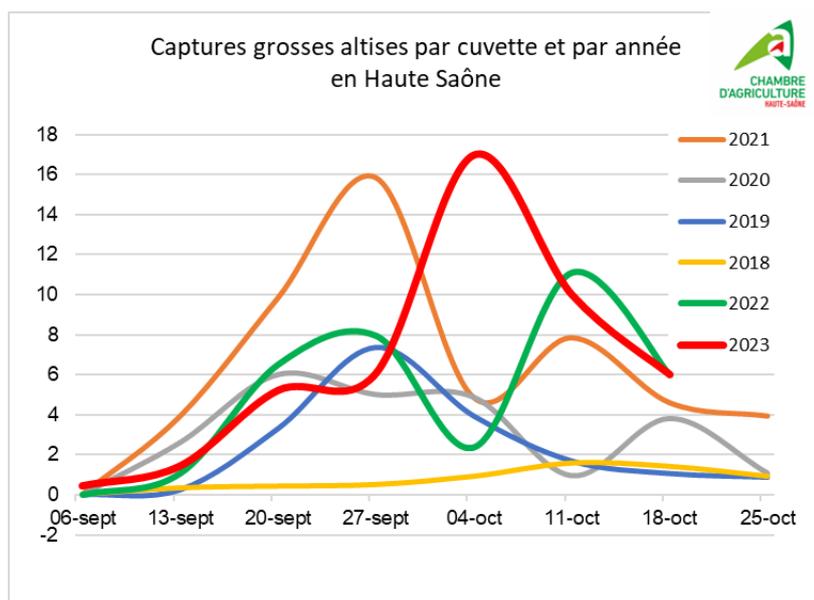
Régulateur à l'automne

Les régulateurs à l'automne sont inutiles et très peu efficaces.

Insectes – grosses altises

Le pic de vol de grosses altises est passé.

Seules quelques rares parcelles ressemées après le 10 septembre peuvent encore être impactées par les grosses altises adultes. **Beaucoup de ressemis tardifs ne résisteront pas aux morsures des adultes. Il sera inutile de se battre pour sauver le colza...**



Tout insecticide est pour l'instant inutile.

Il est trop tôt pour réaliser des tests Berlèse, les infestations larvaires sont actuellement très faibles.

La faible pluviométrie et la chaleur enregistrées jusqu'à présent n'ont pas été très favorables à la ponte.

Le processus de ponte ne débutera que tardivement suite aux pluies annoncées cette semaine.

A suivre...

INFOS [Minecto Gold](#) . Cet insecticide sera utilisable du 10/10/2023 au 31/12/2023 pour lutter uniquement contre les larves de grosses altises à 0.1 kg/ha + huile 1%.

Il est trop tôt pour intervenir avec cet insecticide !

Pour justifier de l'utilisation de cet insecticide, vous devrez :

- réaliser un test Berlèse et
- utiliser [l'OAD Terres Inovia](#) qu'il faudra renseigner ([cliquez](#)) et vous pourrez télécharger « l'estimation du risque » en pdf

Où se situe la parcelle diagnostiquée ? *

Choisissez un département

Au moment de l'observation (courant novembre), le colza est-il dans un contexte favorable à sa croissance à l'automne (type de sol profond, précédent favorable, bonne disponibilité en NP, association avec une légumineuse développée...) ? @ *

Oui Non

Le colza est-il bien enraciné (majorité des pivots droits et longs ou majorité courts et/ou coudés) ? *

Oui Non

Les colzas commencent-ils à rougir (faim d'azote) ? *

Oui Non

Quel est le peuplement (nombre de plantes/m2) ? *

Quelle est la biomasse (g/m2) des colzas au moment du diagnostic au champ (courant novembre) ? *

Combien de larves d'altises par plante avez-vous dénombré (test Berlèse) ? *

Accord partage des données avec Terres Inovia [En savoir plus](#)



Insectes – charançons du bourgeon terminal

Aucune capture de CBT cette semaine !

Le manque d'eau retarde le début du vol. La pluie annoncée cette semaine devrait faire démarrer le vol.

Les colzas sont globalement gros, la nuisibilité de ce coléoptère sera nulle.



Stade et état des cultures

Plus de 80% des blés sont semés.

Les levées sont hétérogènes dans les situations argileuses et motteuses.

Les semis de fin septembre, début octobre ont 2-3 feuilles.

Les semis du 2 au 5 octobre ont une feuille.

Les semis postérieurs au 7 octobre ne sont pas levés.

Blé semé le 7/10 1f



Blé semé le 3/10 – 1.5 f



Blé semé le 3/10 – 1.5 f



Les racines des blés secrètent beaucoup d'exsudats. La terre colle aux racines !



Désherbage blé

Les graminées vont lever après le retour des pluies.

Il semble important d'avoir appliqué au moins un herbicide racinaire avant les pluies de la semaine.

Certaines parcelles sales semées fin septembre, début octobre, peuvent déjà recevoir leur seconde application d'herbicide.

Sur les derniers semis, une application de prélevée ou au stade 1 feuille pourra être envisagée avant la pluie sur les parcelles à problèmes graminées.

Levée de ray-grass en même temps que le blé



Herbicides racinaires : intervenir tôt sur des graminées en cours de levée pour garantir de bonnes efficacités !

Les spécialités type [DEFI](#), [TROOPER](#), [CONSTEL](#), [MAMUT](#) peuvent être positionnées à tous les stades : prélevée, pointant ou 1 feuille et plus.

[FOSBURI](#) est à appliquer à partir du stade 1 feuille (réglementaire), son homologue [FUGA DELTA](#) est autorisé en prélevée.

Sur les premiers semis de fin septembre non dés herbés ou sur zones ou parcelles très infestées de vulpins, raygrass, ou bromes prévoir des mélanges du type :

[FOSBURI](#) 0.3 à 0.5 L/ha + [DAIKO](#) 2 L/ha + Huile 1% au stade 1.5 à 2 feuilles (vulpins - raygrass) ou

[FOSBURI](#) 0.3 à 0.5 L/ha + [LEVTO](#) 0.25 Kg/ha + Huile 1% + SAM 1% au stade 1.5 à 2 feuilles (vulpins - raygrass) ou

[FOSBURI](#) 0.3 à 0.5 L/ha + [MONITOR](#) 0.025 Kg/ha + Huile 1% + SAM 1% au stade 1.5 à 2 feuilles (bromes) ou

[FOSBURI](#) 0.3 à 0.5 L/ha + [ABAK](#) 0.15 Kg/ha + Huile 1% + SAM 1% au stade 1.5 à 2 feuilles (vulpins - raygrass - bromes)

Sur les zones de captage :

- Les spécialités à base de [chlortoluron](#), [flufenacet](#) ou DFF sont à éviter.
- Si très peu de graminées, dés herber au printemps.



Attention aux applications de pleines doses de [Mateno](#) en prélevée sur sols filtrants, de gros cumuls de pluie sont annoncés.



"Vous devez dés herber des parcelles sur une aire d'alimentation de captage, assurez-vous de réduire au maximum le risque de transfert des herbicides vers les captages". Eviter de dés herber si gros cumuls de pluie.

Réglementations herbicides : sols drainés et DVP (se référer au guide Cultures Automne)

! Attention l'utilisation des produits à base de **prosulfocarbe** est réglementée.

Conditions d'utilisation obligatoires ! :

- Appliquer spécialité à base de **prosulfocarbe** avec des buses anti-dérive
- Être à plus de 1 km d'une culture non-cible.

Vous pouvez visualiser sur ce site, <http://www.syngenta.fr/guali-cible>, si votre parcelle est proche d'une culture non cible.

NOUVELLE REGLEMENTATION des spécialités à base de PROSULFOCARBE

A partir du 1^{er} novembre :

- Baisser de 40% les doses de produits à base de prosulfocarbe
Les spécialités à 800 G/L de prosulfocarbe type DEFI, MINARIX, SPOW, REFITY, MAJOR, AUROS , ROXY, TAKOBA, TOMETAN sont utilisables à 3 l/ha max

Les spécialités type DEFI MAJOR, DAIKO, DATAMAR, SPOW MAJOR sont utilisables à 1.6 l/ha max
- La znt riverain (DSR : distance sécurité riverain) passe à 20m avec les buses réduisant la dérive de 66 ou 75%
- La znt riverain (DSR) passe à 10m avec les buses réduisant la dérive de 90%

Liste des buses antidérive avec réduction de dérive de 66 – 75 et 90% ([cliquez](#))

Insectes

- **cicadelles.**
*Ne plus se préoccuper de cet insecte. Risque faible en toutes situations.
Le risque est maintenant nul dans les secteurs où il a gelé.*
- On trouve des **pucerons ailés et quelques aptères** (pucerons sans aile) sur les premières levées.
*Les infestations ne dépassent pas 5% de pieds porteurs.
Quelle que soit la date de semis, il est trop tôt pour intervenir sur pucerons.
A suivre.
Surveillez les parcelles proches de maïs*

Puceron ailé



Pucerons aptères sans aile. Ils sont minuscules et vont souvent se cacher à l'abri, à la base des feuilles



Par temps ensoleillé, on peut repérer les pucerons en transparence...

Puceron ailé

Puceron aptère sans aile



Les pucerons sont présents dans les maïs en cours de récolte.
Colonie dans les spathes d'un épi



Puceron *Rhopalosiphum padi* en cours de clonage



Limaces

Quelques morsures sont visibles sur les premières levées en absence de travail du sol.

Surveiller les semis avec le retour des pluies cette semaine.



ORGE

Stade et état des cultures

Les orges sont quasiment toutes semées.
Stades : voir paragraphe blé

Programmes de désherbage orge

Certaines parcelles sales semées fin septembre, début octobre, peuvent déjà recevoir leur seconde application d'herbicide racinaire.

Sur **vulpins,**

Sur **Ray-Grass,**

Sur **Folle avoine, bromes, vulpies,**

Voir Agrosaône N° 29

Insectes

- **puçerons.**

A surveiller uniquement sur les variétés non résistantes à la JNO.

Tout insecticide est inutile sur les variétés résistantes à la JNO :

CARROUSEL, CONSTEL, ETERNEL, KWS BORRELLY, KWS EXQUIS, KWS Delis, KWS FEERIS, KWS Joyau, KWS Ovnis, Kws Splendis, KWS Volcanis, LG CAIMAN, Lg zebra, L Zebulon, Lg Zelda, Lg Zenika, Lg Zodiac, Lg Zorica, Majuscule, Margaux, Orcade, Rafaela, Torrentie

Les orges sont moins sensibles aux cicadelles que les blés.



POIS d'HIVER

Le pois peut être semé en remplacement de colza désherbé avec [Colzor trio](#) ou [Axter](#) sans retoucher le sol.
Ne pas semer de pois si le colza a été désherbé avec [Mozzar](#) ou [lelo](#).

Voir Agrosaône N° 30

Semer entre le 1^{er} et le 15 novembre



FEVEROLE d'Hiver

La féverole peut être semée en remplacement de colza désherbé avec [Colzor trio](#) ou [Axter](#) sans retoucher le sol.
Ne pas semer de féverole si le colza a été désherbé avec [Mozzar](#) ou [lelo](#).

Voir Agrosaône N° 30

Semer entre le 1^{er} et le 15 novembre



ORGE DE PRINTEMPS SEMEE à l'AUTOMNE

Semis

Semer à partir du 20 octobre et jusqu'au 15 novembre environ. Semer épais aux alentours des 400 grains / m².

Les désherbages au semis sensibilisent les orges au gel.

Les graminées vont lever avec le retour des pluies : un désherbage avec glyphosate avant semis suffira.



Lin en cours de levée



Désherbage

[Télécharger le guide Terres Inovia](#)

Conditions d'application des produits	
<ul style="list-style-type: none"> ALLIE SX : Ne pas appliquer avant le stade 5cm du lin. AVADEX 480 : Incorporer avec la dernière préparation du sol sur 2-3 cm de profondeur, dans un délai de 2 heures après l'application. L'efficacité est plus faible en conditions sèches. BASAGRAN SG : Appliquer par temps poussant, T°C > 12°C, en évitant les périodes d'amplitude thermique supérieures à 15°C. Au-delà de 4 feuilles des adventives, le produit perd de son efficacité. GRATIL/ADRET : Appliquer en conditions poussantes pour le lin. Stade optimum entre 6 et 15 cm du lin. Dans la mesure du possible, éviter une application si une forte pluviométrie est annoncée dans les 8 jours. FOX : Appliquer à partir du stade 5 cm du lin ET 50 jours après semis. Efficacité conditionnée par le stade des adventives. Doit être appliqué sans adjuvant et sur feuillage sec. Ne pas mélanger avec un anti-graminées foliaire. Éviter les périodes où un gel peut suivre l'application de quelques jours (4-6 jours). Éviter des amplitudes thermiques supérieures à 15°C dans les 3 jours qui suivent. Ne pas utiliser en sortie d'hiver. En dehors de ces conditions, le FOX peut entraîner des problèmes de sélectivité sur le lin. LONTREL SG : Appliquer par temps poussant, HR > 60 %, T°C > 12°C, en évitant les périodes d'amplitude thermique supérieures à 15°C. Stade optimal entre 10 et 40 cm du lin. Il ne doit pas pleuvoir dans les 4 heures suivant l'application. La dose peut être modulée à 100-140 g/ha sur légumineuses et très jeunes matricaires (et bonnes conditions d'emploi). 	
Cas des antigraminées foliaires : <ul style="list-style-type: none"> Appliquez au stade 3 feuilles ou début de la montaison des graminées, quel que soit le stade du lin. Attention tout de même, les applications d'antigraminées peuvent sensibiliser les lins au gel. Éviter les périodes de stress du lin (gel dans les 15 jours qui précèdent ou suivent l'application, sécheresse). Les applications d'automne sont déconseillées (sensibilisation ou froid), en particulier dans les zones froides (Centre, Nord et Est). Utilisez les antigraminées autour de la reprise de végétation en sortie d'hiver. Dans les zones à hivers plus doux (Ouest, Sud-Ouest), l'application d'un antigraminé à l'automne est possible uniquement en cas de concurrence précoce. Respectez un délai de 7 à 8 jours entre un traitement antigraminé et un traitement antidicotylédones. Privilégiez le traitement antidicotylédones en premier. Conditions d'application pour tous les antigraminées foliaires : temps poussant, températures supérieures à 10 °C en dehors des fortes amplitudes thermiques (supérieures à 15°C) et hygrométrie supérieure à 60 %. Doses et adjuvants : en bonnes conditions d'application, les doses peuvent être réduites sur certaines adventives souffrant de ray-grass, bromes, folle-avoine. Consultez l'étiquette. Les huiles sont bien plus efficaces que les mouillants et certaines firmes établissent une liste positive. 	

EXEMPLE DE PROGRAMMES

	Semis	5 cm	Reprise de végétation	20 cm	Coût (€/ha)	IFT
GRAMINEES						
Infestation faible				Anti-graminée foliaire ⁽¹⁾	25 à 35	0,2 à 1
Infestation moyenne à forte		AVADEX 480 3 l/ha		Anti-graminée foliaire ⁽¹⁾	50 à 80	1,2 à 2
DICOTYLEDONES						
Crucifères, gaillet				GRATIL 20 g/ha	18	0,5
Coquelicot, véroniques, pensées, fumeterre		FOX 1 l/ha ⁽²⁾		Taille idéale de la culture : entre 5 et 7 cm pour une meilleure sélectivité. Attendez 50 jours après semis	37 à 41	1
Chardons, laitersons, matricaires				LONTREL 0.174 kg + huile 1 l	42	1

Légende :
 (1) En cas de présence de graminées sensibles pop ou dimes, une application peut être envisagée en sortie d'hiver. Elle doit être réalisée autour de la reprise de végétation et pas avant, car cette intervention peut sensibiliser les plantes au froid.
 (2) Voir tableau page 192.

(2) Applicable en solo à partir du stade 5 cm de lin et 50 jours après le semis. Voir les conditions d'application dans le tableau ci-après.



Couverts

Couvert semé fin juillet. Les avoines sont mures. Le broyage est imminent.



Couvert semé mi-août – il pousse encore. Une destruction mécanique par roulage est à prévoir lorsque que des gelées significatives seront annoncées



Couvert semé fin août. Il est encore vert, il peut être conservé le plus longtemps possible



Couvert bien fourni



Couvert avec phacélias – elles sont bien fleuries et profitent aux abeilles



Destruction des couverts et épandage des effluents

C'est à partir du 15 octobre que vous pouvez détruire les intercultures.

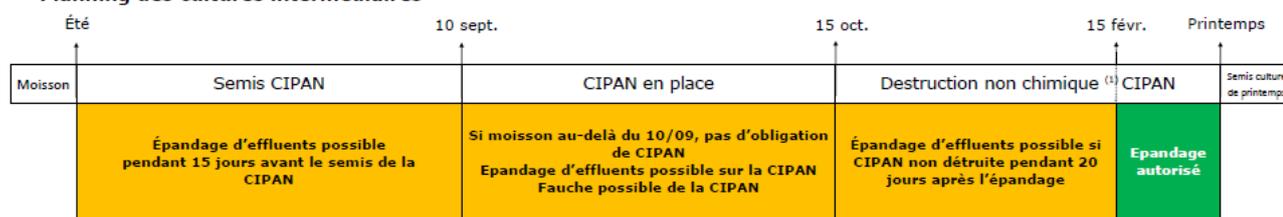
Tous les effluents peuvent être épandus tout l'hiver sur une CIPAN jusqu'à 20 jours avant sa destruction.

Le total des apports avant et sur CIPAN est limité à 40kg d'azote efficace par hectare, sur dérobée à 70 kg.

Les règles de l'interculture et épandages synthétisés :

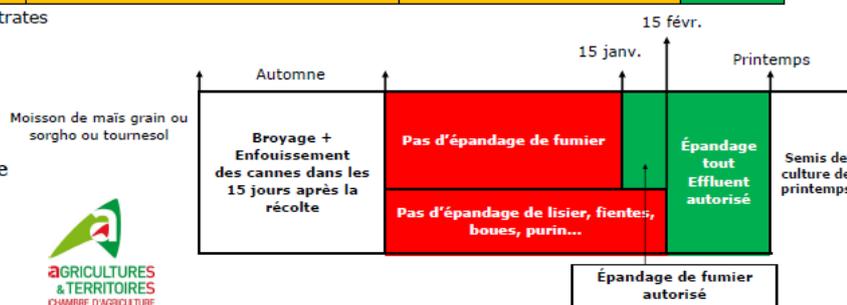
Le planning de l'interculture en zone vulnérable de Haute-Saône (Valable depuis 2018)

Planning des cultures intermédiaires

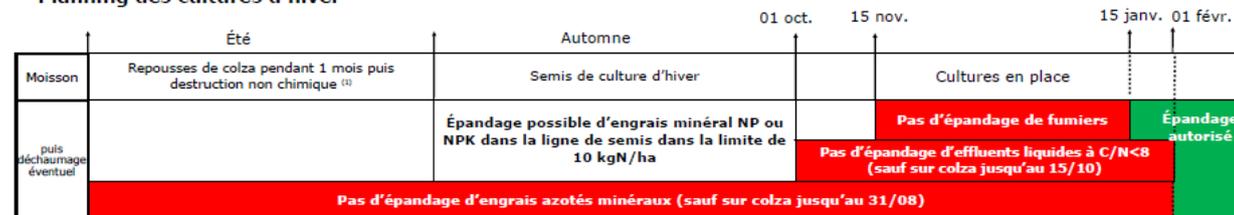


CIPAN : Culture Intermédiaire Piège à Nitrates

Planning des résidus de récolte tardive



Planning des cultures d'hiver



(1) sauf chez les TCS-bites ou pour lutter contre les vivaces (à déclarer)

Luzerne

Désherbage

Voir Agrosaône N° 30



PAC – Assolements 2024

Anticipez vos assolements 2024... avec ou sans jachère ? ([cliquez](#))

Voir Agrosaône N°29

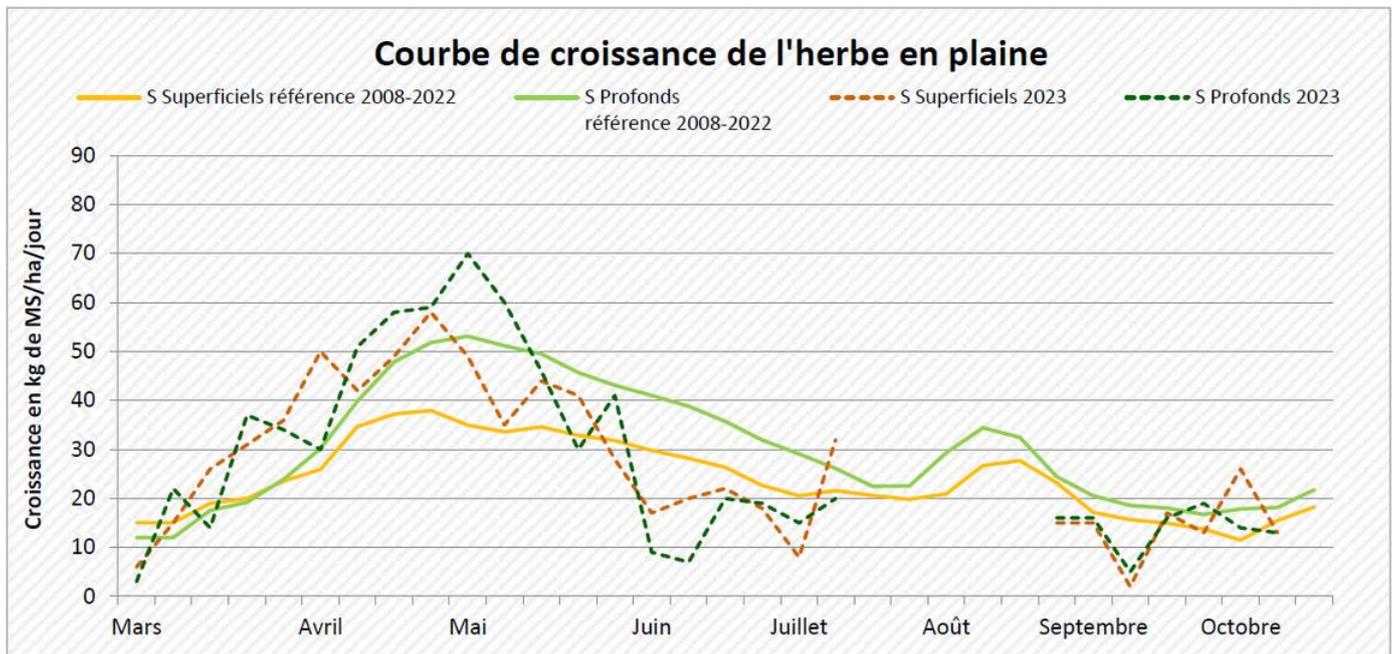


Cultures de printemps – approche économique

Voir Agrosaône N° 31



Le coin de l'herbe



Un nouveau service : Le Conseil Stratégique Phytosanitaire

Un nouveau service : Le Conseil Stratégique Phytosanitaire

L'ordonnance du 24 avril 2019 relative à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, vous impose de réaliser un Conseil Stratégique Phytosanitaire pour pouvoir renouveler votre Certiphyto.

Vous ne pourrez donc plus renouveler votre Certiphyto et, par conséquent, plus acheter de produits phytosanitaires si vous ne réalisez pas de Conseil Stratégique Phytosanitaire sur votre exploitation.

Deux situations possibles

Vous devez renouveler votre Certiphyto à partir du 1^{er} janvier 2024

Vous devez réaliser 1 Conseil Stratégique Phytosanitaire avant votre renouvellement
▶ vous êtes concerné(e) dès 2023

Vous devez renouveler votre Certiphyto à partir du 1^{er} janvier 2026

Vous devez réaliser 2 Conseils Stratégiques Phytosanitaires espacés de 2 à 3 ans avant votre renouvellement
▶ vous êtes concerné(e) dès 2023

Je réalise 1 CSP dès 2023

En pratique, vous êtes très nombreux à devoir réaliser 1 Conseil Stratégique Phytosanitaire dès 2023.

La réalisation des CSP est encadrée par la loi qui impose un contenu très précis :

- Phase 1 : Diagnostic de l'exploitation, des pratiques phytosanitaires et des enjeux environnementaux.
- Phase 2 : Synthèse du diagnostic, recommandation des leviers à mettre en œuvre et rédaction du plan d'action

Pour vous accompagner, la Chambre d'agriculture de Haute-Saône vous propose un **nouveau service** avec deux options possibles :

- ▶ **Conseil Stratégique Phytosanitaire Individuel** : Réalisation des phases 1 et 2 par un conseiller avec un temps d'échange spécifique à votre exploitation.
- ▶ **Conseil Stratégique Phytosanitaire Collectif** : Vous réalisez la phase 1 en groupe (4 personnes) et saisissez vous-même vos données sur le logiciel, vous êtes accompagné(e) par un conseiller pendant cette phase (1/2 journée). Le conseiller réalise ensuite la phase 2 de votre CSP.

Les exemptions à la réalisation d'un CSP

- Les exploitations en Agriculture Biologique ou en conversion sur la totalité de leur surface
- Les exploitations avec la certification Haute Valeur Environnementale de niveau 3. ■



Une équipe à votre écoute

Quelle que soit votre situation, nous pouvons vous accompagner et vous faire bénéficier de notre expérience et de notre expertise. Vous voulez en savoir plus, contactez la section Agronomie Agroécologie dès maintenant :

Stéphane AUBERT CAMPENET, Responsable de la section : 06 73 41 82 27

Aline DELAITRE, Assistante : 03 84 77 14 69



- Le jeudi 19 octobre 2023

Les intercultures mellifères

Rencontre agriculteurs / apiculteurs / chasseurs

RENDEZ-VOUS Jeudi 19 octobre

Exploitation agricole Vesoul Agrocampus

Route de Bougnon

70 170 Port-Sur-Saône

Programme: 13h30 : Accueil café

14h00 : Présentation du projet MAEFS

15h00 : Présentation ciblée sur l'apiculture

16h00 : Visite d'une parcelle d'interculture et survol en drone (détection de faune)

17h00 : Fin de la journée et collation

Renseignements & inscriptions: Jean-Marie VILLE, 03.84.97.13.53

jm.ville@fdchasseurs70.fr



- Le jeudi 7 décembre 2023 – journée complète La CA70 vous invite à sa réunion Grandes Cultures à **Autoreille**



Bulletin rédigé et édité par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône
17 quai Yves Barbier - BP 20189
70004 VESOUL
Tél.: 03 84 77 14 40

Contact : COURBET Emeric - 06 73 40 04 92

Site internet :



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation. Cliquez pour lire le [BSV Grandes Cultures](#).

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

